

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-12

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	+	-
Emploi outre-mer	12 522 576	0
Conditions de vie outre-mer	0	7 522 576
<b>TOTAUX</b>	12 522 576	7 522 576
<b>SOLDE</b>	5 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et de 10 000 000 € des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 2 477 424 € en autorisations d'engagement et de 2 477 424 € en crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;

- une minoration de 7 522 576 € en autorisations d'engagement et de 7 522 576 € en crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer » ;

2) Par ailleurs, cet amendement procède à une majoration de 15 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Emploi outre-mer », au titre des exonérations applicables à l'outre-mer (dites exonérations « LODEOM »).